

Certification en langue anglaise au brevet de technicien supérieur (BTS) - session 2023

Inspection Pédagogique Régionale ANGLAIS

Affaire suivie par : Emmanuelle ZYCH IA-IPR Coordonnatrice d'anglais

Mél: Emmanuelle.Zych@ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement des lycées d'enseignement général et technologique publics et privés sous contrat, à destination des enseignants en BTS

Le Conseil d'Etat a annulé, par décision du 7 juin 2022, le décret n°2020-398 du 3 avril 2020 conditionnant la délivrance du BTS à la passation d'une certification en langue anglaise par les étudiants.

Afin de préserver l'objectif légitime de développement des compétences en anglais des étudiants, il a été décidé de maintenir, dans son principe, la passation de la certification en langue anglaise au BTS. Elle est désormais **proposée** à l'ensemble des étudiants relevant des établissements publics, y compris à distance (statut réglementé du CNED), et privés sous-contrat qui sont candidats au BTS, quelle que soit leur spécialité, et ce à compter de la session 2023 de l'examen.

Cette certification en langue anglaise, **non corrélée au diplôme**, est désormais **facultative** et l'inscription des étudiants de BTS à cette certification s'effectue sur la base du volontariat.

Les modalités relatives aux inscriptions et à la passation des épreuves vous seront communiquées ultérieurement.

Pour le recteur et par délégation, EMMANUELLE ZYCH Inspectrice Collège des IA-IPR